

**CHAMPIONNATS SUISSES CADETS 2003
DE PATINAGE ARTISTIQUE
pour jeunes filles, garçons, couples et danse
samedi, 18, et dimanche, 19 janvier 2003, Bülach**

PUBLICATION

RESPONSABLE	Union Suisse de Patinage Commissions techniques artistique et danse
ORGANISATEUR	Bülacher Eislaufclub
LIEU	Patinoire de Bülach
MUSIQUE	CD's, Mini Disks et cassettes

Les championnats se dérouleront conformément aux règlements ISU 2002 de l'artistique et de la danse et aux règlements USP 2002.

Les champions Cadets 2002 peuvent défendre leur titre.

CONCOURS

JEUNES FILLES	Programme court: Libre:	Voir règlements USP 2002 et circulaire USP no 11 du 12.7.2002 3 minutes
GARCONS	Programme court: Libre:	Voir règlements USP 2002 et circulaire USP no 11 du 12.7.2002 3 minutes
COUPLES	Programme court: Libre:	Voir règlement USP 2.1.4.3 3 minutes
Facteur de multiplication:	Programme court: Libre:	0.5 1.0
DANSE	Danses imp.:	American Waltz, Foxtrot, Tango
		Les deux danses imposées à patiner seront tirées au sort avant le premier entraînement officiel. Musique: Musique officielle ISU (valable dès 1.8.1998, version remaniée 2001)
	Danse libre:	2 minutes 30 secondes

Facteur de multiplication:	Danses imposées 0.5 - 0.5 / danse libre 1.0
DOPING	Le service médical pourra effectuer à tout moment un contrôle anti-dopage.
CARTES DE LICENCE	Lors du tirage au sort, chaque participant est tenu de se présenter avec sa carte de licence renouvelée. Les étrangers sont admis à ces championnats selon la règle 1.3.3.1 du règlement USP.
INSCRIPTIONS de	Seules les inscriptions sur le formulaire original de l'USP seront valables. Joindre 1 photo passeport noir/blanc (les étrangers sont priés de joindre une copie du permis de séjour) et envoyer à: Union Suisse de Patinage, Secrétariat central Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne
DÉLAI D'INSCRIPTION	16 septembre 2002 PAS D'INSCRIPTIONS TARDIVES - LES INSCRIPTIONS AVEC TIMBRE DE POSTE APRÈS LA DATE D'INSCRIPTION NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.
FINANCE D'INSCRIPTION	CHF 200.-- / participant CHF 200.-- / couples <u>à payer jusqu'au 9 décembre 2002</u> au compte de l'USP. Les clubs vont recevoir une facture avec un bulletin de versement après le délai d'inscription. AUCUNE FINANCE D'INSCRIPTION NE SERA REMBOURSÉE.
RESPONSABILITÉ	L'USP et le club organisateur ne portent aucune responsabilité vis-à-vis des concurrents et des juges.
LOGEMENT ET ENTRETIEN	Les frais de logement et d'entretien sont à la charge des participants ou de leurs clubs.
RENSEIGNEMENTS	Bülacher Eislaufclub Monsieur Hans Meier Unterweg 52, 8180 Bülach Tél. 01 / 860 94 55 E-mail: hn.meier@dplanet.ch Les détails concernant le programme et les hôtels seront envoyés aux participants par le club organisateur. UNION SUISSE DE PATINAGE Responsable des championnats Denise Gallandat